



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAA INDRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°36-2019-077

PUBLIÉ LE 24 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

Préfecture Indre

36-2019-09-24-001 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Valérie AUBRUN, Cheffe du service des Ressources Humaines et des Moyens (2 pages)

Page 3

Préfecture Indre

36-2019-09-24-001

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme
Valérie AUBRUN, Cheffe du service des Ressources
Humaines et des Moyens



PREFET DE L'INDRE

**Direction du développement local
et de l'environnement**
Cellule de la coordination administrative
Affaire suivie par : C. Palancher

du 24 SEP. 2019

ARRETE N°
portant délégation de signature à Madame Valérie AUBRUN,
Cheffe du service des Ressources Humaines et des Moyens

Le Préfet de l'Indre,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié, portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Thierry BONNIER en qualité de Préfet de l'Indre ;

Vu le décret du 10 décembre 2018 portant nomination de Mme Lucile JOSSE, en qualité de Secrétaire Générale de la préfecture de l'Indre ;

Vu l'arrêté ministériel n° B/15/637 du 9 juin 2015, affectant Mme Élodie HERAULT à la Préfecture de l'Indre à compter du 1^{er} juillet 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2019-05-16-001 du 16 mai 2019 portant délégation de signature à Mme Valérie AUBRUN, chef du service des Ressources Humaines et des Moyens ;

Vu le courrier de M. le Préfet, du 20 août 2014, affectant Mme Francine MALLET sur le poste de chef de bureau du budget et de la mutualisation des moyens à compter du 1^{er} septembre 2014 ;

Vu le courrier de M. le Secrétaire Général en date du 10 juillet 2018, affectant Mme Nathalie BAUCHET, sur le poste d'adjoint au chef du bureau des ressources humaines, à compter du 3 septembre 2018 ;

Vu le courrier de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Indre en date du 4 février 2019, nommant Mme Valérie AUBRUN, chef du service des Ressources Humaines et des Moyens à compter du 15 mai 2019 ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

Place de la Victoire et des alliés CS 80583 - 36019 CHATEAUROUX Cédex – Tel: 02 54 29 50 00
Site internet: www.indre.gouv.fr

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Valérie AUBRUN, cheffe du service des Ressources Humaines et des Moyens, à compter du 15 mai 2019, à l'effet de signer les documents suivants :

- les arrêtés accordant les congés de maladie (à l'exception des congés de longue maladie et de longue durée) ;
- toutes correspondances relatives à la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale ;
- les correspondances administratives courantes, à l'exception de celles adressées aux ministres, parlementaires, au président du Conseil départemental, aux Conseillers départementaux et aux maires ;
- les bordereaux d'envoi et accusés de réception dans les domaines précisés précédemment.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme AUBRUN, cheffe du service des Ressources Humaines et des Moyens, sa délégation sera exercée par :

- Mme Francine MALLET, cheffe du bureau des moyens et du pilotage budgétaire (BMPB),
- Mme Nathalie BAUCHET, adjointe au chef du bureau des ressources humaines (BRH).


pour les attributions qui relèvent pour chacune de leurs services, à l'effet de signer les documents suivants :

- arrêtés accordant les congés de maladie (sauf les congés de longue maladie et de longue durée) ;
- bons de transports, bons de commandes - prestations hôtelières ;
- toutes correspondances relatives à la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale ;
- les correspondances administratives courantes, à l'exception de celles adressées aux ministres, parlementaires, au président du Conseil départemental, aux Conseillers départementaux et aux maires ;
- les bordereaux d'envoi et accusés de réception dans les domaines précisés précédemment.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme AUBRUN, cheffe du service des Ressources Humaines et des Moyens et de Mme MALLET, cheffe du bureau des moyens et du pilotage budgétaire, la délégation de signature sera exercée par Mme Élodie HERAULT, adjointe au chef du bureau des moyens et du pilotage budgétaire, dans la limite des attributions du bureau.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° 36-2019-05-16-001 du 16 mai 2019 portant délégation de signature à Mme Valérie AUBRUN, chef du service des Ressources Humaines et des Moyens est abrogé.

Article 5 : La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Indre et la cheffe du service des Ressources Humaines et des Moyens sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à chacun des fonctionnaires délégataires.

Le Préfet

Thierry BONNIER